



Compte rendu de jury

Examen professionnel
avancement de grade
adjoint technique principal
de 2^{ème} classe
Session 2022

Pôle
Recrutement
Concours

MAJ le 30/11/2023

SOMMAIRE

I. Présentation générale de l'opération	3
II. Données statistiques générales.....	4
A. Chiffres clés	4
B. Profil des candidats et des lauréats	4
III. Phase d'admissibilité	5
A. Libellé de l'épreuve	5
B. Epreuve de 3 à 5 questions	5
C. Résultats d'admissibilité.....	6
IV. Phase d'admission.....	6
A. Libellé de l'épreuve	6
B. Epreuves pratiques.....	7
C. Résultats d'admission.....	8
V. Bilan.....	8

Compte rendu établi en application de l'article 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

I. Présentation générale de l'opération

Le CDG31 a organisé, en 2022, l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, spécialité « Environnement, hygiène » dans les options suivantes : propreté urbaine, collecte des déchets ; qualité de l'eau ; entretien des piscines ; hygiène et entretien des locaux et espaces publics ; maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration ; opérations mortuaires (fossoyeur, porteur) ; agent d'assainissement.

- Conditions d'accès

Cet examen professionnel est ouvert aux agents relevant du grade d'adjoint technique territorial ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

- Zone de conventionnement

L'examen a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie.

- Organisation

Cet examen est organisé tous les 2 ans par un CDG d'Occitanie. Un calendrier national commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

- Jury

Le jury se compose de 6 membres, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont la Présidente et son suppléant), fonctionnaires et personnalités qualifiées.

Collège des élus :

- 1 Vice-Présidente d'un conseil départemental, Présidente du jury,
- 1 Vice-Président du CDG31, Maire, suppléant de la Présidente.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP C,
- 1 Cheffe de projet Voirie et aménagements urbains au sein d'une métropole.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Directeur des Services Techniques d'une commune,
- 1 Directrice d'une cuisine centrale d'une métropole.

- Sujets et notes de cadrage

Les sujets des épreuves écrites d'admissibilité, ainsi que les notes de cadrage des épreuves, sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

- Déroulement de l'opération

Inscriptions	Retrait des dossiers du 24 août au 29 septembre 2021 Date limite de dépôt des dossiers le 7 octobre 2021
Epreuves d'admissibilité	20 janvier 2022
Jury d'admissibilité	14 mars 2022
Epreuves pratiques d'admission	Du 19 avril 2022 au 24 juin 2022
Jury d'admission	27 juin 2022

II. Données statistiques générales

A. Chiffres clés

		Examen
Nombre de dossiers reçus		213
Nombre de candidats admis à concourir		199
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	183
	Pourcentage	91,9 %
Nombre de candidats admissibles		170
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	161
	Pourcentage	94,7 %
Seuil d'admission sur 20		10
Nombre de candidats admis		152
Taux de réussite (admis/présents admissibilité)		83 %

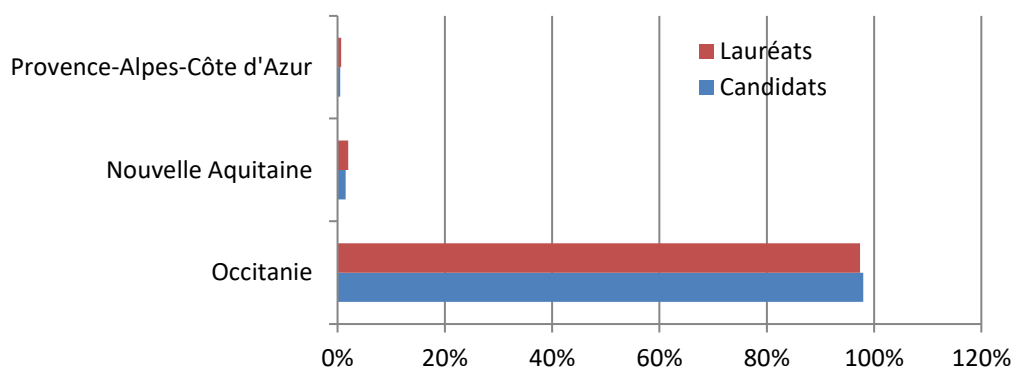
98 % des inscriptions ont été réalisés par préinscription via le site Internet du CDG31.
Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

B. Profil des candidats et des lauréats

- Age et sexe

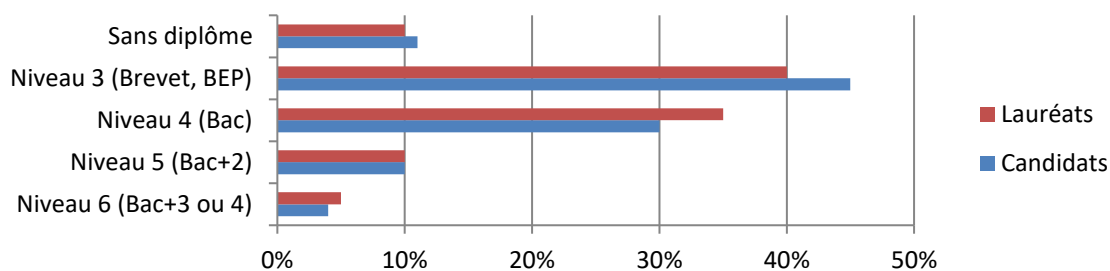
Les femmes représentent 36 % des candidats et 38 % des lauréats. Les moyennes d'âges des candidats et des lauréats sont proches (42,4 ans pour les candidats et 41,1 pour les lauréats).

- Origine géographique



La majorité des candidats (99 %) est originaire de la région Occitanie.

- Diplômes

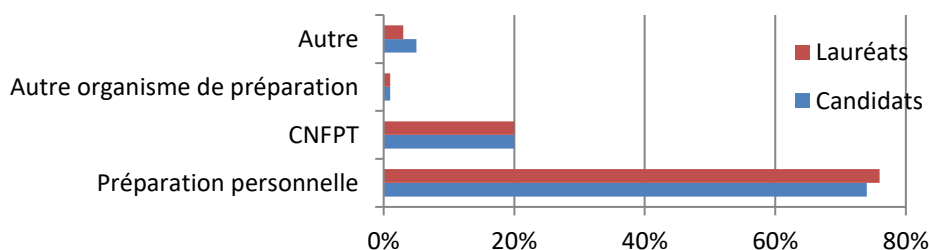


90 % des candidats et des lauréats détient un titre ou diplôme d'un niveau 3 (anciennement niveau V), requis pour le concours d'accès au même grade.

- Situation professionnelle

Les candidats relèvent tous de la Fonction Publique Territoriale.

- Préparation



20 % des candidats déclarent avoir suivi une préparation personnelle auprès du CNFPT.

74 % des candidats et 76 % des lauréats déclarent avoir suivi une préparation personnelle.

III. Phase d'admissibilité

A. Libellé de l'épreuve

L'épreuve d'admissibilité consiste en une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux, et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat (durée 1h30 – coefficient 2).

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

B. Epreuve de 3 à 5 questions

- Organisation

Les épreuves écrites se sont déroulées le 20 janvier 2022 à Labège.

Un candidat en situation de handicap a sollicité un aménagement d'épreuve.

- Thématique du sujet

Le sujet portait dans la spécialité « Environnement, hygiène », sur les domaines suivants : le marché de plein vent, la piscine municipale, l'hygiène et la sécurité au travail, l'eau et l'assainissement.

- **Résultats**

Option	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
	183	10,96	111	13	19,25	1,50

- **Constat des correcteurs**

Les qualités rédactionnelles sont correctes et le niveau d'orthographe très moyen. Les calculs ne sont pas développés. Les candidats maîtrisent moyennement les connaissances et les aptitudes techniques, avec des manques caractérisés dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité.

C. Résultats d'admissibilité

16 candidats absents à l'épreuve d'admissibilité ont été éliminés.

13 candidats qui ont obtenu une note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité ont été éliminés.

170 candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 5 sur 20 ont été autorisés à se présenter aux épreuves d'admission.

IV. Phase d'admission

A. Libellé de l'épreuve

L'épreuve d'admission consiste en une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée et destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité. La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à 1 heure, ni excéder 4 heures (coefficient 3).

B. Epreuves pratiques

- Organisation

Les épreuves ont été organisées du 19 avril au 24 juin 2022 inclus, dans 5 sites d'examen (CDG31, diverses collectivités territoriales) et avec la contribution d'organismes de formation (CFA).

Les sujets des épreuves pratiques ont été élaborés par des examinateurs spécialisés.

Les candidats ont été auditionnés par 2 examinateurs spécialisés dans l'option choisie.

Option	Site d'examen	Date
Propreté urbaine, collecte des déchets	Hangar Vigie technique Toulouse Métropole	10, 11 et 12 mai 2022
Opérations mortuaires (fossoyeur, porteur)	CDG31	9 juin 2022
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	CFA Blagnac	du 21 au 24 juin 2022
Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration	Station d'épuration de l'Aussonnelle La-Salvetat-Saint-Gilles	19 et 20 avril 2022
Agent d'assainissement		
Entretien des piscines	Complexe sportif de Castanet-Tolosan	16 mai 2022

- Résultats

Option	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes $\geq 10 /$ 20	Nombre de notes $< 5 / 20$	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Propreté urbaine, collecte des déchets	77	13,52	72	0	17,50	8,5
Opérations mortuaires (fossoyeur, porteur)	1	10	1	-	10	-
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	72	17,16	72	0	18,80	15,15
Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration	6	13,58	5	0	18	9,5
Agent d'assainissement	4	11,63	3	0	15,50	6
Entretien des piscines	1	15,75	1	-	15,75	-

- Constat des évaluateurs

Dans l'ensemble, le niveau des candidats est très correct.

C. Résultats d'admission

- Résultats

Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission, sont les suivants :

Nombre de candidats présents	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes $\geq 10/20$	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
161	13,69	152	18,34	7,5

- Délibération

9 candidats absents aux épreuves d'admission ont été éliminés.

9 candidats ayant obtenu une moyenne de leurs notes aux épreuves inférieure à 10 sur 20, après application des coefficients correspondants, n'ont pas été admis.

152 candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 ont été admis.

V. Bilan

Le jury observe un bon niveau des candidats avec une moyenne générale s'élevant à 13,69/20. Le taux de réussite à l'examen professionnel de 83 % est inférieur à la précédente session 2020 (94 %). Le jury constate que l'ensemble des candidats s'est bien préparé aux épreuves de l'examen.

Il observe également que les candidats ont un meilleur niveau à l'admission qu'à l'admissibilité. Cela peut s'expliquer par le fait que l'épreuve d'admission porte sur l'option choisie par le candidat, et donc sur le métier exercé.

La Présidente du jury,

Sandrine FLOUREUSSES



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE

590, rue Buissonnière - CS 37666
31676 LABEGE CEDEX
Tél : 05 81 91 93 00 - Télécopie : 05 62 26 09 39
Site Internet : www.cdg31.fr
Mél : contact@cdg31.fr

*© CDG 31. Tous droits réservés. [2022].
Toute exploitation commerciale est interdite*